



16ème législature

Question N° : 15407	De M. Matthieu Marchio (Rassemblement National - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > femmes	Tête d'analyse > Forte augmentation des violences conjugales	Analyse > Forte augmentation des violences conjugales.
Question publiée au JO le : 20/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Matthieu Marchio attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la préoccupante hausse des cas de violences conjugales enregistrée en 2022. Les statistiques révèlent une augmentation significative, avec plus de 244 000 victimes recensées par la police et la gendarmerie, représentant une progression de 15 % par rapport à l'année précédente. Dans 86 % des incidents, les victimes étaient des femmes et le département du Nord se positionne comme le troisième plus touché au niveau métropolitain. Pour répondre efficacement à cette problématique, il est crucial d'assurer des délais judiciaires rapides. M. le député salue les avancées liées à la réduction du délai d'exécution des ordonnances de protection, reconnaissant leur importance. Cependant, il insiste sur l'importance du port du bracelet anti-rapprochement par l'agresseur comme mesure fondamentale pour garantir la sécurité des victimes. M. le député souligne que seule une décision judiciaire pénale peut imposer cet instrument de protection. Sa préoccupation se tourne également vers les délais excessifs constatés dans le traitement des affaires de violences conjugales au niveau des tribunaux correctionnels. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.